

Concept de protection pour les écoles de bateaux moteur

Dépliant :

Support AMB, 3 juin 2020

Version, 27 mai 2020

Partout où la forme masculine se trouve dans le texte, la forme féminine est incluse.



Exigence de base pour l'enseignement :

Sélection de clients liés à la sécurité et à la protection

- Avec les apprenants conducteurs à risque, nous recommandons de prendre les leçons de bateau avec des masques de protection.
- Les personnes âgées de 65 ans et plus sont considérées comme particulièrement à risque.
- Les personnes souffrant notamment des maladies suivantes : hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire, cancer, etc.
- Aucune leçon de navigation ne peut être donnée aux apprenants conducteurs qui présentent des symptômes (fièvre, maux de tête, maux de gorge, difficulté à respirer).
- L'instructeur ainsi que l'apprenant conducteur doivent porter un masque de protection si la distance de 2m ne peut pas être maintenue.
- Si l'instructeur demande à porter un masque de protection, l'apprenant conducteur doit suivre les instructions.

Grâce aux entrées du calendrier et à la tenue des dossiers de cours, vous pouvez toujours voir quels élèves de voile étaient à bord à quelle heure

www.bag-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation



Mesures dérivées du concept de protection du modèle source

Version, 22 Avril 2020 (source : backtowork.easygov.swiss)

Mesures générales

- Les élèves en bateau emportent avec eux leur propre masque de protection.
L'école de canotage peut remettre des masques d'hygiène à l'apprenant conducteur si nécessaire. Le port de gants de protection est autorisé, mais pas obligatoire.
- Nous recommandons d'enseigner avec max. 2 personnes plus le moniteur.
- L'apprenant conducteur s'engage à informer l'école de navigation en cas de maladie ultérieure.

Mesures à prendre avant les cours de bateau

- L'élève attend à l'extérieur du bateau avant le début du cours et est récupéré par l'instructeur.
- Si possible sur site, un poste de désinfection avec désinfectant pour les mains doit être mis en place.
- L'accueil et le briefing sur les leçons suivantes ont lieu avantageusement l'extérieur du navire.
- L'apprenant se désinfecte les mains.

Mesures sur le navire

- La distance de sécurité doit être maintenue autant que possible.
- Dans les situations où la distance minimale ne peut être maintenue en permanence, il est recommandé de porter un masque.
- Si l'instructeur prend le volant pour montrer des manœuvres ou de nouveaux exercices, AMB recommande de porter des gants jetables.

Mesures après la leçon de bateau

- **Le débriefing et l'adieu ont lieu avantageusement à l'extérieur du navire.**
- L'instructeur de conduite désinfecte à l'intérieur et à bord du navire toutes les zones telles que le volant, le levier de conduite, la clé de contact, les accessoires, le siège du conducteur, les poignées, etc. que l'élève a touchés. De plus, le navire est nettoyé et désinfecté au moins quotidiennement.

www.bag-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation



CLÔTURE

Ce document a été créé par AMB sur la base d'une solution industrielle conforme au règlement 2 du Conseil fédéral du 27 mai 2020.

Règle 2

Sur les mesures de lutte contre le coronavirus (COVID-19)

(Règlement COVID 19 2)

(Transition étape 3 : assouplissement supplémentaire)

Modification du 27 mai 2020 <https://www.admin.ch/opc/de/official-compilation/2020/1815.pdf>

Le document sera envoyé aux membres d'AMB le 10 juin 2020 **et est disponible sur le site sur infos moniteurs**

- Chaque école de navigation d'AMB est libre de changer le concept. L'étiquette AMB ne peut pas être utilisée pour cela.

Sous réserve de modifications de la source, le concept entre en vigueur le 6 juin 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Le comité

Alain Herzig
Président

www.bag-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation